

CAHIER des CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P)

Dispositif « Chants aux Fenêtres »

Consultation

1) Présentation du dispositif et objet du marché

La Mairie des 4^e & 5^e arrondissements de la Ville de Marseille organise au mois de décembre trois concerts depuis les fenêtres de la Gare de la Blancarde, dans le cadre des festivités de fin d'année.

L'objectif est de proposer au croisement du train, du tram et du métro un moment musical et convivial aux passants.

Ces concerts se déroulent le soir, de 17h30 à 18h30. Le public ciblé est hétéroclite, allant des enfants aux seniors.

La Mairie souhaite reconduire ce dispositif à partir du mois de décembre 2026 aux dates suivantes : **15/12/2026, 16/12/2026 et 17/12/2026.**

Styles musicaux attendus : **Ensembles polyphoniques, Musiques du Monde**

2) Lieu de prestation

- Premier étage de la Gare SNCF de la Blancarde (1 Pl. de la Gare de la Blancarde, 13004 Marseille), public fluctuant sur le parvis (pas d'installation d'assises).

3) Contenu des prestations

Les prestations courantes comprennent :

- L'élaboration de la programmation avec 1, 2 ou 3 concerts différents répondant aux objectifs et sur les dates fixées dans le 1) ;
- Les droits de cession pour ces concerts ;
- La fourniture du matériel instrumental, son transport et son installation ;
- La transmission des informations nécessaires à la Mairie pour l'élaboration des supports de communication (photos des artistes, description, programme, etc.).

La programmation finale sera validée par la Mairie après réception des propositions du producteur.

La prestation intègre un ou des chanteurs, accompagnés ou non par des musiciens.

Il est attendu du prestataire qu'il propose des installations techniquement légères et facilement adaptables à la configuration. Un point électrique sera disponible sur place.

L'idéal est une formation d'au moins 3 personnes, le lieu pouvant accueillir un maximum de 10 personnes. Vous trouverez quelques images de l'édition 2025 en suivant ce lien : [Instagram](#)

Les candidats devront indiquer dans leur devis les coordonnées d'un référent responsable, joignable par mail et mobile en amont de la représentation et plus particulièrement sans délai, lors des concerts.

Le référent responsable devra intervenir et mettre rapidement en place des mesures en cas de dysfonctionnement ou de problème liés à l'objet du marché.

Photos des précédentes éditions :



4) Obligations de l'organisateur

- Assurer la sonorisation des artistes ;
- Faire la promotion et la publicité du spectacle ;
- Effectuer la déclaration SACEM.

5) Report et annulation

En cas de mauvaises conditions météorologiques, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de proposer une ou plusieurs nouvelle(s) date(s) au Contractant, sans qu'aucun dédommagement ne soit prévu.

En cas d'impossibilité de fixer une ou plusieurs date(s) compatible(s), le présent Contrat sera considéré caduque.

6) Documents à fournir dans le cadre de cette consultation

Il est demandé au candidat de présenter sa structure et de proposer un premier projet de programmation avec des propositions d'artistes, permettant à la Mairie d'identifier dans quel registre artistique il se positionne.

Un candidat peut faire une proposition pour une seule ou plusieurs dates.

En ce sens, le candidat doit proposer un tarif par concert et non un tarif groupé qui ne s'appliquerait que si les 4 dates étaient retenues auprès d'une même structure. Il n'y aura aucune discrimination dans le choix par rapport au nombre de dates.

Il est également demandé de fournir un devis détaillé intégrant les droits de cession du concert, les coûts de programmation et les frais de logistique pour la mise en place de la représentation.

CATÉGORIES DE TIERS	DOCUMENTS* A JOINDRE * copie des documents et non retranscription des informations sur une feuille libre !!!
SOCIÉTÉ	Extrait Kbis ou SIRET avec code APE RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte de l'avis Insee ou kbis et correspondant à l'adresse de la société et figurant sur les autres documents fournis
ASSOCIATION (même adresse sur tous les documents)	SIRET avec code APE+ mail du tiers à créer Récépissé de la Préfecture + Extrait JO (avec date de parution) fournir les copies des documents + avis INSEE RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte de l'avis Insee et de celle de l'association figurant sur les autres documents fournis
PROFESSIONNEL (prof.libérale, commerçant, artisan...)	Document justifiant l'identifiant (RSI, n° ordre, n° gestion...) + SIRET avec code APE + n° enregistrement auto-entrepreneur (URSSAF) + avis INSEE RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte du professionnel

	Renseignement supplémentaire à donner : Nom, adresse complète +profession CNI
PARTICULIER	Justificatif de domicile (EDF, téléphone...) +nom, adresse complète, date de naissance CNI RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte du particulier figurant sur les autres documents fournis
ARTISTE / AUTEUR	Extrait MDA ou AGESEA ou attestation URSSAF mentionnant numéro de SECU – fournir le document + attestation de dispense de précompte annuelle si concerné + avis INSEE RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte du particulier figurant sur les autres documents fournis Renseignements supplémentaires : nom, adresse complète, Siret, profession, date et lieu de naissance (CNI)
PERSONNE MORALE ETRANGERE	RIB avec IBAN récent et adresse de la banque Renseignements supplémentaires : raison sociale, adresse complète, pays.

Précision : Tous les documents doivent être à la même adresse.

7) Critères d'évaluation des offres

Les dossiers des candidats seront évalués sur la base des critères suivants :

Critère technique (60 points) dont :

- Qualité de la proposition de programmation : respect du thème, notoriété des artistes, diversité des propositions. (30 points)
- Capacité à assurer la prestation sur le volet technique : matériel à disposition, expérience dans l'organisation de manifestations de ce type. (30 points)

Critère prix (40 points)

Date limite de réponse : **31/10/2026**